

經濟開發借款に関する日本国政府と
ヴェトナム共和国政府との間の交
換公文

昭和三四年 五月一三日サイゴンで
昭和三五年 一月一二日効力発生

日本国全権委員からヴェトナム
共和国全権委員にあてた書簡

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本全権委員は、ヴェトナム共和国の經濟開發の促進に資するため日本国の国民又は法人がヴェトナム共和国政府又はその所有し、若しくは支配する法人に提供する借款に関して、両政府の代表者が到達した了解を明らかにする次の取極を確認する光榮を有します。

1 現在において三十二億七千六百万円 (三二・二七六)

ヴェトナム共和国 經濟開發借款に関する交換公文

ECHANGE DE NOTES RELATIVES AUX
PRÊTS COMMERCIAUX ENTRE LE
JAPON ET LA RÉPUBLIQUE
DU VIET NAM

Datee à Saigon, le 13 mai 1959
Entrée en vigueur, le 12 janvier 1960

Saigon, le 13 mai 1959.

Excellence,

J'ai l'honneur de confirmer l'arrangement suivant qui formule l'entente parvenue par les représentants des deux Gouvernements au sujet des prêts que des personnes physiques ou morales japonaises mettront à la disposition du Gouvernement de la République du Viet-Nam ou des personnes morales appartenant à lui ou contrôlées par lui en vue d'aider la République du Viet-Nam dans son développement économique :

1. Des prêts à long terme ou des crédits similaires

〇〇〇、〇〇〇円)に換算される九百十萬アメリカ合衆国ドル(九、一〇〇、〇〇〇ドル)に等しい円の額までの長期貸付又は類似のクレディットが、この取極の規定に基いて、日本国とヴェトナム共和国との間の賠償協定の効力を生ずる日から五年(この期間は、三年以上五年以下の期間に短縮することができぬ。ただし、両政府間にこのための合意がなければならぬ。)を経過した日以後、日本国の国民又は法人により、締結されることがある適当な契約に基き、ヴェトナム共和国政府又はその所有し、若しくは支配する法人に対し行われるものとする。

2 前項にいう長期貸付又は類似のクレディット(以下「借款」という。)は、商業上の基礎により、かつ、両国の関係法令に従つて行われるものとする。

3 両政府は、借款の提供を、関係法令の範囲内で容易にし、かつ、促進するものとする。

4 借款の条件は、当該契約の当事者間で合意される

jusqu'à concurrence de la contre-valeur en Yens de neuf millions cent mille dollars des Etats-Unis (U.S. \$9.100.000), soit calculés au taux actuel à trois milliards deux cent soixante-seize millions de Yens (¥ 3.276.000.000), seront, aux termes des contrats appropriés qui pourraient être conclus, effectués, à l'expiration de cinq ans (cette période pourra être ramenée à moins de cinq ans, mais à plus de trois ans, s'il y a un accord à cet effet entre les deux Gouvernements) à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'Accord de Réparations entre le Japon et la République du Viet-Nam, par des personnes physiques ou morales japonaises au Gouvernement de la République du Viet-Nam ou aux personnes morales appartenant à lui ou contrôlées par lui, en conformité avec les dispositions du présent arrangement.

2. Les prêts à long terme ou les crédits similaires prévus au paragraphe 1 ci-dessus (ci-après dénommés "les prêts") seront effectués sur la base commerciale et en conformité avec les lois et règlements applicables des deux pays.

3. Les deux Gouvernements faciliteront et activeront la réalisation des prêts dans le cadre des lois et règlements applicables.

4. Les conditions des prêts seront fixées d'un commun

ものとする。

5 借款は、尿素製造工場の建設その他の計画の実施に必要な日本人の役務及び日本国の生産物の形で行われるものとする。

6 この取極は、十年間効力を有する。ただし、この取極の効力発生の日から九年が経過した後、借款がその十年の期間の末までに1に定める金額に達しないと認められたときは、両政府は、いずれか一方の政府の要請により、この取極の有効期間を延長するため協議を行うことができる。

本全権委員は、この書簡及びこの書簡に述べられた取極の内容を確認される閣下の返簡を、日本国とヴェトナム共和国との間の賠償協定の効力発生の日に効力を生ずる両政府間の合意を構成するものとみなすことを提案する光栄を有します。

本全権委員は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向つて敬意を表します。

(参・十三)

accord entre les parties de chaque contrat.

5. Les prêts seront effectués sous forme de services du peuple japonais et de produits du Japon, nécessaires à l'exécution du projet de construction d'une usine pour la fabrication de l'urée et d'autres projets.

6. Le présent arrangement demeurera en vigueur pour une période de dix ans. Toutefois, si, neuf ans après l'entrée en vigueur du présent arrangement, il apparaît probable que le montant total des prêts ne puisse atteindre, à la fin de ladite période, la somme mentionnée au paragraphe 1 du présent arrangement, les deux Gouvernements pourront, sur la demande de l'un des deux, entrer en consultation en vue de prolonger la durée du présent arrangement.

J'ai l'honneur de proposer que la présente note et la réponse de Votre Excellence confirmant la teneur de l'arrangement exposée dans la présente note soient considérées comme constituant l'accord entre les deux Gouvernements qui entrera en vigueur à la date de l'entrée en vigueur de l'Accord de Réparations entre le Japon et la République du Viet-Nam.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très haute considération.

ヴェトナム共和国 経済開発借款に関する交換公文

千九百五十九年五月十三日にサイゴンで

日本国全権委員 藤山愛一郎

ヴェトナム共和国全権委員

ヴ・ヴァン・マオ閣下

ヴェトナム共和国全権委員から

日本国全権委員にあてた書簡

(訳文)

書簡をもつて啓上いたします。本全権委員は、本日付の閣下の次の書簡を受領したことを確認する光栄を有します。

本全権委員は、ヴェトナム共和国の経済開発の促進に資するため日本国の国民又は法人がヴェトナム共和国政府又はその所有し、若しくは支配する法人に提供する借款に関して、両政府の代表者が到達した了解を明らかにする次の取極を確認する光栄を有します。

五八

Aiichiro Fujiyama

Plénipotentiaire du Japon

Son Excellence

Monsieur Vu Van Mau,

Plénipotentiaire de la République

du Viet-Nam

Saigon, le 13 mai 1959.

Excellence,

J'ai l'honneur d'accuser réception à Votre Excellence de Sa note en date de ce jour, dont teneur suit:

J'ai l'honneur de confirmer l'arrangement suivant qui formule l'entente parvenue par les représentants des deux Gouvernements au sujet des prêts que des personnes physiques ou morales japonaises mettront à la disposition du Gouvernement de la République du Viet-Nam ou des personnes morales appartenant à lui ou contrôlées par

(条・十三)

来
簡

lui en vue d'aider la République du Viet-Nam dans son développement économique :

1. Des prêts à long terme ou des crédits similaires jusqu'à concurrence de la contre-valeur en Yens de neuf millions cent mille dollars des Etats-Unis (U. S. \$ 9.100.000), soit calculés au taux actuel à trois milliards deux cent soixante-seize millions de Yens (¥ 3.276.000.000), seront, aux termes des contrats appropriés qui pourraient être conclus, effectués, à l'expiration de cinq ans (cette période pourra être ramené à moins de cinq ans, mais à plus de trois ans, s'il y a un accord à cet effet entre les deux Gouvernements) à compter de la date de l'entrée en vigueur de l'Accord de Réparations entre le Japon et la République du Viet-Nam, par des personnes physiques ou morales japonaises au Gouvernement de la République du Viet-Nam ou aux personnes morales appartenant à lui ou contrôlés par lui, en conformité avec les dispositions du présent arrangement.

2. Les prêts à long terme ou les crédits similaires prévus au paragraphe 1 ci-dessus (ci-après dénommés "les prêts") seront effectués sur la base commerciale et en conformité avec les lois et règlements applicables des deux pays.

1 現在において三十二億七千六百万円(三、二七六、〇〇〇、〇〇〇円)に換算される九百十万アメリカ合衆国ドル(九、一〇〇、〇〇〇ドル)に等しい円の額までの長期貸付又は類似のクレジットが、この取極の規定に基いて、日本国とヴェトナム共和国との間の賠償協定の効力を生ずる日から五年(この期間は、三年以上五年以下の期間に短縮することができる。ただし、両政府間にこのための合意がなければならぬ。)を経過した日以後、日本国の国民又は法人により、締結されることのある適当な契約に基き、ヴェトナム共和国政府又はその所有し、若しくは支配する法人に対し行われるものとする。

2 前項にいう長期貸付又は類似のクレジット(以下「借款」という。)は、商業上の基礎により、かつ、両国の関係法令に従って行われるものとする。

3 両政府は、借款の提供を、関係法令の範囲内で容易にし、かつ、促進するものとする。

4 借款の条件は、当該契約の当事者間で合意されるものとする。

5 借款は、尿素製造工場の建設その他の計画の実施に必要な日本人の役務及び日本国の生産物の形で行われるものとする。

6 この取極は、十年間効力を有する。ただし、この取極の効力発生の日から九年が経過した後、借款がその十年の期間の末までに1に定める金額に達しないと認められたときは、両政府は、いづれか一方の政府の要請により、この取極の有効期間を延長するため協議を行うことができる。

本全権委員は、この書簡及びこの書簡に述べられた取極の内容を確認される閣下の返簡を、日本国とヴェトナム共和国との間の賠償協定の効力発生の日に効力を生ずる両政府間の合意を構成するものとみなすことを提案する光栄を有します。

3. Les deux Gouvernements faciliteront et activeront la réalisation des prêts dans le cadre des lois et règlements applicables.

4. Les conditions des prêts seront fixées d'un commun accord entre les parties de chaque contrat.

5. Les prêts seront effectués sous forme de services du peuple japonais et de produits du Japon, nécessaires à l'exécution du projet de construction d'une usine pour la fabrication de l'urée et d'autres projets.

6. Le présent arrangement demeurera en vigueur pour une période de dix ans. Toutefois, si, neuf ans après l'entrée en vigueur du présent arrangement, il apparaît probable que le montant total des prêts ne puisse atteindre, à la fin de ladite période, la somme mentionnée au paragraphe 1 du présent arrangement, les deux Gouvernements pourront, sur la demande de l'un des deux, entrer en consultation en vue de prolonger la durée du présent arrangement.

J'ai l'honneur de proposer que la présente note et la réponse de Votre Excellence confirment la teneur de l'arrangement exposée dans la présente note soient considérées comme constituant l'accord entre les deux Gouvernements qui entrera en vigueur à la date de l'entrée en vigueur

de l'Accord de Réparations entre le Japon et la République
du Viet-Nam.

J'ai l'honneur de confirmer, au nom de mon Gouverne-
ment, la teneur de l'arrangement dont fait état la note ci-
dessus mentionnée de Votre Excellence et de consentir à ce
que ladite note et la présente soient considérées comme
constituant l'accord entre les deux Gouvernements qui
entrera en vigueur à la date de l'entrée en vigueur de l'Ac-
cord de Réparations entre la République du Viet-Nam et le
Japon.

Veuillez agréer, Excellence, les assurances de ma très
haute considération.

Vu Van Mau
Plénipotentiaire de
la République du Viet-Nam

Son Excellence
Monsieur Aichiro Fujiyama,
Plénipotentiaire du Japon

本全権委員は、本国政府に代つて、前記の閣下の書簡における取極の内容を確認し、かつ、前記の書簡及びこの書簡を、ヴェトナム共和国と日本国との間の賠償協定の効力発生の日に効力を生ずる両政府間の合意を構成するものとみなすことに同意する光栄を有します。

本全権委員は、以上を申し進めるに際し、ここに重ねて閣下に向つて敬意を表します。

千九百五十九年五月十三日にサイゴンで

ヴェトナム共和国全権委員
ヴ・ヴァン・マオ

日本国全権委員 藤山愛一郎閣下